

AB IMMOBILIER
Société civile immobilière au capital de 1 000 €
Siège social : 16 Rue de Colombelles – 14840 CUVERVILLE
RCS CAEN 980 254 783

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 1^{er} Juillet,
A 11 heures,

Les associés de la société AB IMMOBILIER société civile immobilière au capital de 1 000 €, divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune, dont le siège est 16 Rue de Colombelles – 14840 CUVERVILLE – se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Présidence, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

L'Assemblée est présidée par Monsieur AUBERT Dylan, en sa qualité de Gérant.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur AUBERT Dylan propriétaire de 50 Parts sociales
- Société ABEC FINANCE
Immatriculée au RCS de Caen sous le numéro 978 729 382
2 Allée du Champs du Puits Billy – 14370 VALAMBRAY
Représentée par M. AUBERT Dylan en qualité de Président

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent 100 parts sociales représentant la totalité du capital social et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions extraordinaires conformément aux dispositions des statuts.

Le Président met à disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation adressée aux associés,
- les statuts de la société,
- le rapport de la Présidence
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente délibération :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs à donner.

A. Aubert

A. Aubert

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, décide de transférer le siège social de 16 Rue de Colombelles – 14840 Cuverville à 2 Allée du Champs du Puits - Billy – 14370 VALAMBRAY à compter du 1^{er} Juillet 2026.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au 2 Allée du Champs du Puits - Billy – 14370 VALAMBRAY. »

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau. L'assemblée donne tout pouvoir au porteur de la présente aux fins d'établissement des formalités légales.

Le Président

Monsieur AUBERT Dylan

SAS ABEC FINANCE
Représentée par M. AUBERT Dylan

